

**TERMES DE REFERENCE PORTANT SUR LA STRATÉGIE DE
COMMERCIALISATION DES CEREALES (RIZ LOCAL, BLÉ, MAÏS ET
MILS/SORGHO) AU MALI**

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La production totale de céréales au Mali a été de 3 885 477 T en 2007/2008, 4 814 871 T en 2008/2009 soit 17,3% de plus par rapport à la production de 2004.

Celle de paddy connaît le plus fort taux d'accroissement passant de 693 203 T en 2002/2003 à 1 053 236 T en 2006/2007 et à 1 607 647 T en 2008/09, soit un taux d'accroissement de 132% par rapport à la campagne 2002/2003 et de 48,52% par rapport à la campagne 2007/2008 grâce à la mise en œuvre de l'Initiative Riz.

Les productions de maïs et de blé par rapport à la production totale de céréales en 2008/2009 ont été respectivement de 740 108 T et 13 166 T, soit 15,37% et 0,27% de cette production globale.

Cette production en année de pluviométrie normale tend à excéder les besoins céréaliers globaux du pays (mils/sorgho, maïs, riz, blé et fonio), mais elle est inégalement distribuée sur les marchés nationaux avec des zones de grande production beaucoup plus localisées dans les régions limitrophes. Quant au Blé, la production locale reste toujours déficitaire pour les besoins de consommation, ce qui justifie les grandes importations de Blé.

Malgré l'amélioration constatée de la production céréalière, la population du pays demeure confrontée à des difficultés croissantes d'accessibilité aux céréales, notamment au riz. Ces difficultés se traduisent par d'importants pics dans les prix de cette céréale sur les marchés locaux (au cours de l'année et d'une année sur l'autre).

Pour un pays sahélien enclavé comme le Mali, qui a opté dans les années 80 pour le commerce et des prix libres sur le marché des céréales, les explications de ces variations extrêmes des prix du riz et des autres denrées agricoles de consommation courante pourraient s'expliquer par l'accroissement démographique, l'utilisation de techniques agricoles très peu intensives, l'éloignement des ports, (les plus proches sont à près d'un millier de kilomètres), l'étroitesse des marchés des céréales, les imperfections du système d'importation...etc.

Les palliatifs aux défaillances de marché nées de cette situation ont été jusque là fiscaux en l'exemple des exonérations de droits de douanes et de TVA temporaires, institutionnels comme la création d'un Conseil National des Prix constitué de la Société civile, des Opérateurs économiques, des Syndicats, des Douanes, de la Sécurité civile et des Ministères Chargés du secteur développement rural...etc.

Ces interventions publiques sont le plus souvent complétées par le suivi des stocks de riz à l'importation, des stocks marchands de riz et des stocks des producteurs à travers le bilan alimentaire établi par la Cellule de Planification et de Statistique du Secteur Développement Rurale (CPS – SDR).

Force est cependant de convenir que ces interventions et les différents outils qui leurs sont afférents se sont avérés peu efficaces à contenir les prix à la consommation à des niveaux accessibles à la bourse des consommateurs, notamment dans un contexte caractérisé par un Tarif Extérieur Communautaire jugé très peu protecteur pour la filière riz local.

Ainsi, les difficultés auxquelles sont confrontées le marché céréalier au Mali résultent-elles à la fois de nombreux facteurs dont le niveau de production locale, la lisibilité du marché céréalier, les modalités de concurrence entre les céréales locales et les importations notamment pour le riz, le maïs et le blé, l'accessibilité des acteurs au crédit de commercialisation ainsi que les limites et l'appropriation insuffisante par les différents intervenants des outils d'intervention et de régulation de ce marché.

Aussi, la présente étude a-t-elle été initiée pour examiner et analyser les difficultés aux fins de leurs apporter des solutions concrètes et durables en prenant en compte les dimensions sous-régionale et internationale du commerce du riz, du maïs et du blé.

II. OBJECTIFS DE L'ETUDE

2.1. Objectif principal

L'objectif principal de l'étude est d'apporter des propositions concrètes et durables de solutions à la commercialisation du riz local, du blé, du maïs et des mils/sorgho.

2.2. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques de l'étude sont :

- (1) Identifier les principaux segments de marché de Riz local, de maïs et de blé, les principaux acteurs qui y interviennent, les contraintes à ces niveaux et procéder à une analyse critique du ou de leurs modes d'intervention;
- (2) Apprécier, quantitativement et qualitativement (normes et standards), l'évolution des excédents commercialisables sur lesdits segments au regard de la demande et de la production et en prenant en compte la politique de soutien du Gouvernement et des PTF (subventions intrants, préfinancement des équipements de production et de post – récolte) ;
- (3) Préciser le rôle et le mode d'intervention de l'Etat et des Offices de régulation si cela s'avère nécessaire compte tenu de l'évolution du contexte national et international
- (4) déterminer les conditions d'intégration du marché du riz local et du maïs au marché régional ;
- (5) Identifier les mesures d'accompagnement, évaluer et proposer des modalités d'acquisition ou d'accessibilité ;
- (6) Proposer un schéma opérationnel de commercialisation des céréales ciblées.

III. MANDAT DE L'EQUIPE DE CONSULTANTS

L'Equipe examinera la structure du marché des céréales (riz, blé, maïs et mil-sorgho) au Mali et les stratégies déployées par les différents acteurs de ce marché. Elle procédera également à une analyse de leurs performances respectives à la lumière des mesures et réglementations en vigueur sur le marché des céréales, aux niveaux national et régional, et des différents mécanismes de financement possibles dont les subventions.

Leurs interventions et analyses de différents niveaux seront sanctionnées par des propositions concrètes et durables de commercialisation et de financement des céréales (riz, blé, maïs et mil sorgho).

IV. METHODOLOGIE POUR LA REALISATION DE L'ETUDE

Une démarche méthodologique adéquate sera proposée par les consultants.

V. RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus de l'étude sont :

- Les principaux segments de marché pour les céréales (Riz local, maïs et blé) et les principaux acteurs y intervenant sont connus ;
- L'estimation de la demande et de l'offre sur les différents segments de marché est connue ;
- Les normes et standards de qualité utilisés sur lesdits segments sont connus ;
- Les contraintes ou difficultés de fonctionnement du schéma de commercialisation des céréales (riz, ble, maïs et mils/sorgho) sont identifiées ;
- Les interventions publiques sur le marché céréalier visant à garantir la fluidité de ce marché des céréales et à assurer de substantiels revenus aux différents acteurs sont définies ;
- Les conditions d'une meilleure commercialisation du riz, du maïs et du blé sont définies ;
- Un schéma de commercialisation des céréales est proposé ;
- Les axes d'un programme de communication sur le schéma de commercialisation des céréales sont définis.

VI. DOCUMENTS À CONSULTER

- Documents de réflexions du Commissariat à la sécurité Alimentaire sur la stratégie de commercialisation des céréales.
- Documents disponibles et accessibles sur la commercialisation du riz au niveau de la primature, du commissariat à la Sécurité alimentaire, de l'Initiative Riz, etc.
- Documents disponibles et accessibles sur la commercialisation des produits agricoles au niveau des structures spécialisées comme l'IER, la DNCC, l'INSTAT, la Douane...etc.

VII. DURÉE DE LA PRESTATION

La durée de réalisation de la présente étude est de (3) mois.

VIII. COMPOSITION DE L'EQUIPE DE CONSULTANTS

L'étude sera réalisée par une équipe de trois consultants de haut niveau dont un international et deux nationaux. Ils doivent être agro – économiste et économiste de profil avec une grande connaissance:

- des systèmes de production de céréales sèches et de riz, des marchés et des acteurs nationaux et sous régionaux concernés.
- du fonctionnement des marchés de céréales (échanges régionaux et internationaux)
- et de la régulation des marchés de produits agricoles notamment céréaliers

Les consultants doivent avoir une bonne maîtrise des outils de simulation.

IX. COORDINATION DE L'ETUDE

La coordination sur le plan administratif et technique de l'étude sera assurée par le Ministère de l'Agriculture en collaboration avec les départements chargés de l'investissement, des industries et du commerce et celui de l'Economie et des Finance, du Commissariat à la Sécurité Alimentaire ainsi que de représentants de PTF.

Un comité de suivi sera mis en place.

X. PRESENTATION ET VALIDATION DU RAPPORT

Le rapport provisoire sera examiné au cours d'un atelier. Les observations et recommandations auxquelles aboutiront les travaux de l'atelier seront pris en compte dans un rapport final qui sera soumis aux décideurs de haut niveau.

XI. FORME DE LA CONSULTATION

Le Ministère de l'Agriculture sollicite l'appui direct d'AGRA et de FONDATION SYNGENTA pour financer la réalisation de l'étude.

La FONDATION propose de chercher au niveau de Michigan State University le Consultant International.